

VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 mai 2007

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de Madame Monique LE SAINT (pouvoir de M. Etienne PINTE).

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Martine BOULET (représentante de M. Daniel MERTIAN de MULLER), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gérard DALLIOUX (pouvoir de M Bernard DEBAIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, Mme Paulé DELMAS (représentant de M. Alain RUBY), M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Jean SLOMIANY (représentant de M. Marc BODIN) M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés:

M Etienne PINTE, pouvoir à Mme LE SAINT ;
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paulé DELMAS ;
M. Daniel MERTIAN de MULLER, représenté par Mme Martine BOULET ;
M. Jean-Marc LE RUDULIER ;
M. Marc BODIN, représenté par M. Jean SLOMIANY ;
M. Bernard DEBAIN, pouvoir à M Gérard DALLIOUX ;
M. Edmond GRONDIN ;
M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET ;
M. Alain FONTAINE.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 avril 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 avril 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

29.05.07

2007 05 05 – Convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes de Versailles Grand Parc et l'Union Versaillaise du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'Union versaillaise du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (UVCIA) souhaite recruter un secrétaire associatif afin de structurer et dynamiser l'ensemble des associations de commerçants de Versailles Grand Parc.

Cette action a été inscrite dans le dossier répondant à un appel à projet intitulé « Commerçants, l'énergie de tout un pays » lancé en mars 2005 par le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation, pour lequel l'UVCIA a obtenu une subvention globale de 443 000 € (montant plafond), répartie selon cinq champs d'application obligatoires, les subventions obtenues se répartissant selon le document joint (copie de la décision n°05-0851 d'attribution de subvention du FISAC).

Pour mémoire, parmi ces actions, deux d'entre elles ont déjà été ou seront mises en œuvre directement par Versailles Grand Parc et avaient obtenues des subventions :

- Permettre le remembrement commercial par la mise en place d'outils de portage foncier (subvention obtenue : 30 000 €) :

Le Cabinet CVL a été mandaté à ce sujet. Les résultats définitifs de l'étude seront présentés d'ici la fin du premier semestre 2007. Cette étude de programmation doit permettre d'identifier les surfaces commerciales pouvant être restructurées, de mettre en place les outils nécessaires à une intervention de la collectivité soit au stade de la préemption lors de la vente de murs, soit de façon préventive par le rachat de baux commerciaux et d'évaluer avec les propriétaires des résidences concernées par les commerces en cœur d'îlots, la faisabilité d'une restructuration lourde. Le coût global de l'étude s'élève à 53 790,10 € TTC.

Le versement de la subvention a été sollicité. Il est en attente.

- Mettre en place la communication des commerces de Versailles Grand Parc par (subvention obtenue 20 000 €) :

- une campagne de communication récurrente pour développer la demande de locaux commerciaux, notamment dans les secteurs d'activités déficitaires (boucheries ...) aussi bien comme commerce sédentaire que non sédentaire ;
- une image du commerce de Versailles Grand Parc sous forme d'identité visuelle permettant ensuite une participation plus efficace aux événements de la profession (MAPIC, salon de la Franchise ...).

Cette deuxième action a démarré par la création d'une brochure commerce « *Le commerce au fil des saisons* » dont le premier numéro est paru en novembre 2006 et le deuxième en mars 2007. L'édition de cette brochure a permis la création d'une signature commerce « Les commerces de Versailles Grand Parc, un grand choix à votre porte ». Le coût global des deux premiers numéros étant maintenant connu (29 942,16 €), le versement de la subvention va être sollicité.

L'action relative à la structuration des associations de commerçants qui passe notamment par le recrutement d'un secrétaire associatif au sein de l'UVCIA et qui est portée directement par l'UVCIA, rencontre aujourd'hui des difficultés. En effet, le montage financier initial prévoyait un financement de ce poste (salaire, t. frais d'administration générale) sur une période de 3 ans de 40 100 € par l'UVCIA et 129 400 € par l'Etat pour un montant global estimé à 169 500 €, soit un taux d'intervention de 76%. Malheureusement, la subvention de l'Etat finalement obtenue pour ce poste a été plafonnée à 27 % de la dépense totale.

L'UVCIA a sollicité différents contributeurs mais ne parvient pas à réunir les fonds nécessaires pour permettre ce recrutement.

Ainsi, face aux difficultés rencontrées par l'association pour réunir les moyens financiers nécessaires pour compenser le moindre financement de l'Etat et compte tenu de la nécessité de faire aboutir ce recrutement afin de permettre aux autres actions d'avancer, elle sollicite la communauté de communes pour participer au financement de ce poste.

Conformément aux engagements pris dans le dossier « *Commerçants, l'énergie de tout un pays* », l'UVCIA qui fédère déjà les associations de commerçants de Versailles doit s'étendre à toutes les associations de commerçants présentes sur le territoire de Versailles Grand Parc.

A titre d'information, il existe à ce jour 24 associations de commerçants sur le communauté de communes : 12 à Versailles, 1 à Buc, 1 à Fontenay-le-Fleury, 2 à Jouy-en-Josas, 2 à Saint Cyr l'Ecole, 3 à Viroflay et 1 à Bièvres.

Par ailleurs, les missions de ce secrétaire s'exerceront sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc et plus précisément à destination de toutes les associations de commerçants existantes et à venir du territoire. Enfin, le versement de l'aide est conditionné à la modification de la dénomination et des statuts de l'UVCIA afin de les rendre conforme à ce nouvel objet.

Cette aide pourra éventuellement être reconduite les années suivantes dans le cas où l'UVCIA ne parviendrait pas à autofinancer le poste mais à la condition que :

- 1- le bilan des actions conduites par le secrétaire mette en avant une réelle action à destination de toutes les associations de commerçants de Versailles Grand Parc
- 2- l'UVCIA modifie ces statuts (et son nom) afin de permettre l'intégration des associations de commerçants des autres communes.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes de Versailles Grand Parc et l'Union Versaillaise du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précitée*
- 3) *Dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

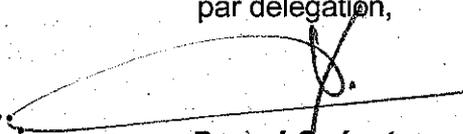
Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,

PREST

29.05.07


Pascal Guéant
Directeur général des services